



## RELEVÉ DES SANCTIONS DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE DU 17 OCTOBRE 2020

Suite aux incivilités constatées, le Comité Directeur a décidé de faire connaître à l'ensemble des composantes de notre football les sanctions prononcées par sa commission de Discipline afin que chacun prenne ses responsabilités.

Nombre de suspendus pour 1 match : 5

Nombre de suspendus pour 2 matchs : 8

Nombre de suspendus pour 3 matchs : 2

Nombre de suspendus pour 4 matchs : 6 – Brutalités sur joueurs ou propos grossiers à arbitre.

Nombre de suspendus pour 8 matchs : 1 – Propos grossiers et gestes obscènes à arbitre.

Nombre de suspendus pour 11 matchs : 1 – Propos grossiers et menaces à arbitre

Nombre de suspendus pour 24 matchs : 1 – Anéantissement d'une occasion de but, propos grossiers menaces de mort à arbitre pendant et après la rencontre.

Matchs arrêtés : 1

Mise en instruction : 1

Match en Ethique : 1

Police des terrains : 50 euros – Insultes à arbitre des spectateurs.

Police des terrains : 100 euros – Insultes à arbitre en entre spectateurs

Police des terrains : 150 euros – insultes et menaces à arbitre et entre des spectateurs.

Le Président de la Commission :  
Bernard DEJARDIN.